



CIMENTS DU MAROC

Les actionnaires de Ciments du Maroc se sont réunis le 28 avril 2017 sur convocation du Conseil d'Administration en Assemblée Générale Ordinaire.

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se soldant par une perte nette de 209 215 769,61 dirhams, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises, dont la distribution d'un dividende ordinaire de 65 dirhams par action qui sera mis en paiement le 3 juillet 2017.

Les états de synthèse, certifiés par les Commissaires aux Comptes, relatifs aux comptes arrêtés au 31 décembre 2016, ont été publiés le 24 mars 2017 : n'ayant subi aucun changement après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, ils ne feront pas l'objet d'une nouvelle publication.